

COMMUNE DE LAISSEY
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –
CANTON DE ROULANS

COMPTE RENDU
SEANCE DU 15 MARS 2008

Par suite d'une convocation en date du 10/03/2008, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 15/03/2008 à 10 H 30 sous la présidence de Monsieur Yannick DESSENT, maire sortant, dans un premier temps puis de Madame LORIN Michelle, doyenne d'âge du conseil dans un deuxième temps et enfin de Monsieur Dominique MESNIER, élu Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : DESSENT Yannick, STRAUB Jean-François, LINVAL Gisèle, MESNIER Dominique, FAWER Chantal, ARMAND Claude, MAIRE Coralie, MOUSTACHE Alain, LORIN Michelle, VIENNET Pascal, ARMAND Henri, CUENOT Bernard.

Absents :

Absents excusés :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Coralie MAIRE qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION

MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

- **Election du Maire**
- **Détermination du nombre d'adjoints**
- **Election des Adjoints**
- **Election des délégués dans les organismes extérieurs**
- **Election des membres de la Commission d'appel d'offres**
- **Election des membres des commissions**
- **Indemnité de fonction du Maire**
- **Indemnité de fonction des Adjoints**

QUESTIONS DIVERSES

PREAMBULE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yannick DESSENT, Maire sortant, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés : Monsieur Jean-François STRAUB (178 voix) ; Madame Gisèle LINVAN (176 voix) ; Monsieur Dominique MESNIER (172 voix) ; Madame Chantal FAWER (168 voix) ; Monsieur Claude ARMAND (165 voix) ; Madame Coralie MAIRE (165 voix) ; Monsieur Alain MOUSTACHE (165 voix) ; Madame Michelle LORIN (160 voix) ; Monsieur Pascal VIENNET (158 voix) ; Monsieur Henri ARMAND (147 voix) ; Monsieur Bernard CUENOT (141 voix) dans leurs fonctions de conseillers municipaux

Madame Michelle LORIN, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mademoiselle Coralie MAIRE.

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CANDIDAT : Dominique MESNIER

Chaque Conseiller à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

DEPOUILLEMENT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins blancs ou litigieux (art. L65 et L66 du code électoral)	1
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

RESULTATS :

Monsieur Dominique MESNIER a obtenu 10 voix (dix voix).

Monsieur Dominique MESNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire ayant pris la présidence demande aux Conseillers de statuer sur le nombre d'adjoints à mettre en place en précisant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % du nombre de conseillers soit pour la commune de Laissey 3 adjoints maximum.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil à l'unanimité décide de mettre en place deux adjoints.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

CANDIDAT : Jean-François STRAUB

Chaque Conseiller à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

DEPOUILLEMENT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins blancs ou litigieux (art. L65 et L66 du code électoral)	1
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

RESULTATS :

Monsieur Jean-François STRAUB a obtenu 10 voix (dix voix).

Monsieur Jean-François STRAUB ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du second adjoint.

CANDIDAT : Gisèle LINVAL

Chaque Conseiller à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

DEPOUILLEMENT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins blancs ou litigieux (art. L65 et L66 du code électoral)	1
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

RESULTATS :

Madame Gisèle LINVAL a obtenu 10 voix (dix voix).

Madame Gisèle LINVAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DES DELEGUES DANS CERTAINS ORGANISMES EXTERIEURES

MEMBRES DE LA CCVA

Le Maire demande aux conseillers de désigner les membres délégués à la CCVA (Communauté de Communes Vaïte Aigremont).

Pour la Commune de Laissey il y a 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Après vote à bulletin secret, les membres délégués à la CCVA sont :

Délégués Titulaires :

- Dominique MESNIER
- Jean-François STRAUB
- Pascal VIENNET

Délégués Suppléants :

- Gisèle LINVAL
- Alain MOUSTACHE
- Henri ARMAND

MEMBRES DU SYTTEAU

Le Maire demande aux conseillers de désigner les membres délégués au SYTTEAU (Syndicat Mixte pour le Traitement et le Transport des Eaux Usées)

Pour la Commune de Laissey il y a 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Après vote à bulletin secret, les membres délégués au SYTTEAU sont :

Délégués Titulaires :

- Dominique MESNIER
- Bernard CUENOT

Délégués Suppléants :

- Henri ARMAND
- Alain MOUSTACHE

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire demande aux Conseillers de désigner les membres composant la CAO (Commission d'Appel d'Offres). Une CAO se compose d'un président et d'un président suppléant ; de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Après vote à bulletin secret, les membres de la CAO sont :

PRESIDENT Dominique MESNIER	PRESIDENT SUPPLEANT Jean-François STRAUB
MEMBRES TITULAIRES Gisèle LINVAL Henri ARMAND Bernard CUENOT	MEMBRES SUPPLEANTS Claude ARMAND Pascal VIENNET Chantal FAWER

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil que sauf délibération contraire du conseil municipal, une délibération unique peut être prise, concernant les indemnités de fonction du maire, pour la durée du mandat en prenant soin de fixer le montant des indemnités en pourcentage de l'indice 1015 (ce qui évite d'avoir à reprendre une délibération à chaque revalorisation des indices de la fonction publique).

Le code des collectivités territoriales (article L2123-20-1) prévoit que dans les communes de moins de 1000 habitants l'indemnité allouée au maire est fixée au taux maximal fixé par la loi, sauf délibération contraire du conseil municipal.

Actuellement ce taux maximal est de 17 % de l'indice 1015 (3722.64 €) soit une indemnité brute de 632,84 € par mois.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil vote à l'unanimité d'appliquer le taux maximum de 17% de l'indice 1015 comme indemnité à verser au Maire.

INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Le Maire informe le Conseil que les adjoints qui ont une délégation du maire peuvent prétendre aussi à une indemnité égale elle aussi à un pourcentage de l'indice 1015.

Actuellement le taux est de 6.6 % de l'indice 1015 (3722.64 €) soit une indemnité brute de 245.69 € par mois.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil vote à l'unanimité d'appliquer le taux de 6.6 % de l'indice 1015 comme indemnité à verser aux deux adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de question,
Le Président lève la séance à 11 H 55.

Le Maire,

Dominique MESNIER

AFFICHÉ LE : 17/03/2008
RETIRÉ LE :